

MAIRIE de



4 Place du Tanargue - 07380 Chirols

Tél. : 04 75 94 40 11

Mél : mairie@chirols.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 12 décembre 2024

Présents : Martine Duffaud, Guy Vernet, Pierre François Léonard, Guillaume Domecq, Romain Poyet, Stéphane Ginevra, Camille Sanchis, Jean-Paul Carlier

Excusé : Capucine Malbrain

Absents : Marion Gros-Dumoulin, Gilles Helft

Secrétaire de séance : Pierre François Léonard

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu qui est donc adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Délibération : investissement
- Délibération : modernisation du réseau d'Adduction d'Eau Potable (AEP) du bourg
- Redevance eau
- Virement de crédit
- Éboulement de la calade de la Gonthier
- Vœux du maire
- Réunion publique écoquartier
- Spectacles de Noël
- Questions diverses
 - Formation secourisme
 - Demande Moulinage

1. Délibération : investissement

Il s'agit de donner l'autorisation d'utiliser 25 % (soit environ 94.000 euros) du budget investissement 2024, pour le 1^{er} trimestre 2025 en attendant le vote du budget 2025. Cette somme pourrait être utilisée pour la voirie (40.000 euros), le bâtiment (34.925 euros) et l'achat de petit matériel (20.000 euros).

Vote : pour à l'unanimité

2. Délibération : modernisation du réseau d'Adduction d'Eau Potable (AEP) du bourg

Il s'agit d'accepter un devis de 17 200 euros, ainsi que de donner l'autorisation de faire les demandes de subvention, pour commencer la modernisation du réseau AEP du bourg et l'externalisation des compteurs d'eau avant la réfection de la chaussée de la ruelle du Maréchal Ferrant.

Vote : pour à l'unanimité

3. Redevance eau

Nous avons été informés de modifications des redevances dans la facturation de l'eau à partir de 2025, Les anciennes redevances sont supprimées et de nouvelles sont apparues :

- la taxe sur la consommation d'eau potable s'élèvera à 0,43 € /m³

Deux autres redevances sont créées, l'une pour l'eau potable, et l'autre pour l'assainissement, et leur taux dépendra de la performance des services, les taux seront plus élevés pour les réseaux de mauvaise qualité.

Bien que ces mesures nous soient imposées, on nous demande une délibération.

Vote : pour à l'unanimité

4. Virement de crédit et décision modificative

Il s'agit d'autoriser des virements de crédit (transferts entre différents chapitres) dans le budget général (pour régler l'école de Pont de Labeaume, ELIPS...), puis une DM sur le budget de l'eau pour payer l'UGAP (compteurs généraux d'eau potable : 2.000 euros), et 3.000 euros pour les intérêts à échéance.

Vote : pour à l'unanimité

5. Éboulement de la calade de la Gonthier

Cette calade est un chemin de randonnée, inclus dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), de ce fait, son entretien, contrairement aux chemins ruraux, est à la charge de la mairie. Aucune aide de la Communauté de Communes n'étant possible, la réparation du mur de soutènement (sur une quinzaine de mètres) a été confiée aux agents de la commune. Il est cependant à noter que la dégradation semble venir du défaut d'entretien de mures de soutènement de faysses situées plus haut, sur des terrains privés.

6. Vœux du maire

Ils se tiendront le vendredi 10 janvier 2025, à 18h30, à la salle polyvalente et seront suivis du verre de l'amitié.

7. Réunion publique écoquartier

Jeudi 28 novembre, une trentaine de personnes s'étaient réunies pour assister à une présentation du schéma d'aménagement du futur écoquartier. Beaucoup de question ont été posées.

Le retour sur cette réunion va être envoyé au bureau d'étude et une version finale du plan d'aménagement sera présentée lors du prochain conseil municipal.

8. Spectacles de Noël

Deux spectacles pour enfants vont être proposés cette année :

- Casse coquille (de 3 à 9 ans), le dimanche 12 janvier 2025 à 15h30
- Ola v'là la Zoa (de 3 à 6 ans), le dimanche 2 février à 15h30

Tous les deux auront lieu à la salle polyvalente et seront suivis d'un goûter offert par la municipalité.

9. Questions diverses

Formation secourisme

Suite à l'annonce faite dans la gazette, des gens se sont déjà inscrits pour une première formation qui sera prodiguée par les pompiers de Thueyts. Elle se tiendra le samedi 22 mars 2025. Pour information, cela coûte à la commune 70 € par personne, plus 20 € de défraiement.

Demande Moulinage

Pour le prochain festival Strass et Truelle, le moulinage voudrait savoir si le parc pourrait être investi, un partenariat avec le comité d'animation et la mairie pourrait être envisagé. Un rendez-vous doit être pris.

Le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi **15 janvier 2025, à 18h30.**